

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



7.10 – Divers

**Délibération n° :  
DEL2023\_05\_25****EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 04 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois

Et le quatre mai,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 28 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Objet : Dissolution de la Caisse des Ecoles au répertoire  
des établissements – Approbation****Rapporteur : Georges MICHEL**

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE,, Mme Yvonne VIRDIS, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, Mme Angéline LEROUX, Mme Aurélia PISANI, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, M. Stéphane CLAUDON, Mme Anne MUH, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND Mme Eve GALLAS, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD.

Secrétaire de séance : Mme Angéline LEROUX.

**La séance ouverte,**

Par courrier du 22 octobre 2021, la Préfecture de Vaucluse informe la Commune de l'existence d'une caisse des écoles enregistrée sous le numéro SIRET 26840184100013.

La Préfecture du Vaucluse informe qu'aucune opération de dépenses ou de recettes n'est enregistrée depuis plus de trois ans et qu'il convient de procéder à la dissolution de la caisse des écoles, conformément à l'article L 212-10 du Code de l'éducation nationale.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'éducation nationale et notamment son article L212-10,

**Vu** la demande de la Préfecture de Vaucluse du 22 octobre 2021,

**Vu** la Commission communale Finances réunie le 25 avril 2023,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la dissolution de la caisse des écoles enregistrée sous le numéro SIRET 26840184100013

**AUTORISE** le maire à procéder à la dissolution de cette caisse des écoles et à signer tout document afférent à ce dossier.



**Vote :**  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,  
fait et délibéré les jours,  
mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Angéline LEROUX

Le Maire,



Louis BONNET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*